

## BONS RÉFLEXES EN TOUTES CIRCONSTANCES

### ■ AVANT UNE ALERTE :

- Prévoir un **éclairage de secours** et une **radio** avec des piles
- Prévoir de l'eau et des denrées non périssables (voir « votre **Kit d'urgence** » au verso)

### ■ PENDANT L'ALERTE :

- **s'informer** (radio, télévision) pour connaître la nature du danger, son évolution, les consignes à suivre.
- **respecter les consignes des autorités** officielles de mise à l'abri ou d'évacuation, selon le risque.
- **limiter les déplacements**, ne pas aller chercher les enfants à l'école, pour ne pas s'exposer et les exposer au danger inutilement. Le personnel est préparé pour s'occuper d'eux jusqu'à l'arrivée des secours, en réalisant le Plan Particulier de Mise en Sécurité. (PPMS)
- **ne pas toucher les fils électriques** tombés au sol.
- **couper le gaz, l'électricité.**
- **couper l'eau** en cas d'inondation, séisme.
- **ne pas téléphoner, sauf urgence vitale**, pour ne pas encombrer les lignes indispensables aux services de secours.

## INONDATIONS

La commune de Lesparre-Médoc est concernée principalement par des inondations par débordement lent de cours d'eau et par remontées de nappes (cf [plan de prévention des risques d'inondation Estuaire de la Gironde](#), secteur médoc centre approuvé le 16 juin 2003). Consultez les sites <https://www.vigicrues.gouv.fr/> qui informe sur le risque de crues et <https://apic.meteo.france.fr/> qui diffuse les avertissements de pluies intenses et risques de crues.

## FEUX DE FORÊT ET VÉGÉTATION

Notre commune est concernée par des zones assujetties à une obligation légale de débroussaillage :

- toute la parcelle en zone urbaine qu'elle soit bâtie ou non,
- 50 mètres autour de toute construction ou installation en zone non urbaine.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts par les particuliers est interdit.

## RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Vents violents, orages et pluies intenses, canicule... sont des phénomènes météorologiques qui peuvent avoir lieu sur le territoire communal.

Surveillez les bulletins de vigilance météorologique et de crues sur <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/gironde>

|  |   |  |
|--|---|--|
| <br><b>Portez une attention toute particulière aux personnes fragiles et/ou isolées</b>   | <br><b>En cas de malaise ou de trouble du comportement, appelez un médecin</b>               | <br><b>Fermez volets et fenêtres pendant la journée et aérez la nuit</b>  |
| <br><b>Rendez-vous dans un endroit frais ou climatisé 2-3h par jour (cinémas, magasins...)</b>  | <b>VIGILANCE CANICULE</b>   | <br><b>Buvez régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif, et mangez normalement</b>  |
| <br><b>Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h)</b>  | <br><b>Limitez vos activités physiques</b>   | <br><b>Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (brumisateur, douche...)</b>  |
|  <ul style="list-style-type: none"><li>• INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France</li><li>• SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux</li><li>• RESPECTEZ les consignes données par les autorités</li></ul>   |   |  |
| <br><b>Mettez-vous à l'abri</b>  | <br><b>N'utilisez pas votre véhicule</b>  | <br><b>Fermez portes, fenêtres et volets</b>   |
| <br><b>Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous</b>  | <br><b>VIGILANCE VENTS VIOLENTS</b>  | <br><b>Placez les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison</b>   |
| <br><b>N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol</b>  | <br><b>Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable</b> | <br><b>Prenez vos précautions si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (contactez l'organisme qui en assure la gestion)</b> |
|  <ul style="list-style-type: none"><li>• INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France</li><li>• SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux</li><li>• RESPECTEZ les consignes données par les autorités</li></ul> |   |  |

## TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Si vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses par route,

- S'éloigner et ne pas rester dans le vent,
- Ne pas fumer à proximité,
- Prévenir les secours publics (18 ou 112)

Danger principal    Danger secondaire    Danger subsidiaire



Code de danger

Code matière ONU

La plaque orange ADR « code de danger » permet de signaler à la fois le danger (haut) et la matière transportée (bas) par le véhicule.



La plaque « symbole de danger » correspond à un danger encouru, différent selon la matière transportée.

## GONFLEMENT-RETRAIT DES ARGILES

Sur l'échelle réglementaire, sur notre commune, le risque de gonflement des argiles maximal est de 3/3. Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

## RISQUE NUCLÉAIRE

Lesparre est concernée par le PPI à 20Km de la centrale du Blayais.

En cas d'accident nucléaire, un plan de distribution de comprimés d'iode stable est mis en place. Les administrés sont invités à se fournir auprès des pharmacies locales.

Sur consigne du préfet, ou en cas d'accident majeur en application de consignes nationales, diffusées par la radio, les habitants seraient invités à absorber ces comprimés d'iode.

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur c'est une menace directe sur l'homme, sur les biens et sur l'environnement. Un risque majeur se distingue d'un simple accident par l'ampleur des moyens organisationnels, humains et techniques à mettre en œuvre pour assurer la protection de la population.

La commune de Lesparre-Médoc est principalement exposée aux risques majeurs suivants :

- Inondations
- Retrait-gonflement des argiles
- Feux de forêt et végétation
- Risque climatique
- Transport de matières dangereuses
- Risque nucléaire
- Risque pollution des sols
- Risque sismique (faible)
- Mouvements de terrain (faible)
- Risque radon (faible)

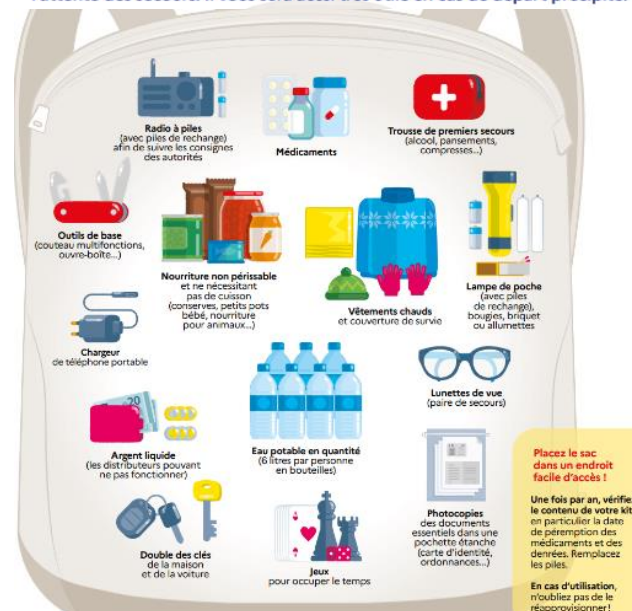
Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est la réponse de sécurité civile de la commune. Le PCS et la version complète du DICRIM sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune : [www.lesparre-medoc.fr](http://www.lesparre-medoc.fr)

|                       |     |                    |                |
|-----------------------|-----|--------------------|----------------|
| Gendarmerie           | 17  | Mairie             | 05 56 73 21 00 |
| Pompiers              | 18  | Préfecture         | 05 56 90 66 66 |
| SAMU                  | 15  | Urgence eau        | 06 01 20 58 19 |
| Urgences              | 112 | ICI Gironde        | 05 56 19 10 10 |
|                       |     | <b>101.6</b>       |                |
| Urgences malentendant | 114 | France 3 Aquitaine |                |

| CONSIGNES DE SÉCURITÉ             |         |                |
|-----------------------------------|---------|----------------|
| RISQUE                            | À FAIRE | À NE PAS FAIRE |
| Inondation                        |         |                |
| Mouvement de terrain              |         |                |
| Feu de forêt                      |         |                |
| Séisme                            |         |                |
| Tempête                           |         |                |
| Risque nucléaire                  |         |                |
| Transport de Matières Dangereuses |         |                |

## Votre kit d'urgence 72h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



## DICRIM SIMPLIFIÉ

(DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS)

*J'adopte les bons réflexes  
Je me protège*

Une bonne connaissance des risques et des mesures à observer permet, dans bien des cas, de limiter les conséquences.

**À conserver**

Téléchargez votre Plan familial de mise en sécurité (PFMS) sur [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) pour anticiper les risques, réduire votre vulnérabilité et organiser votre autonomie pendant la phase critique.